# $\epsilon$

# **DÉCLARATION DES PERFORMANCES**



conformément au règlement (UE) 305/2011

### 64x33x51-S3 Type 1 / Type 2

 1. DOP n°
 KE 0050

 2. Type
 Foyers

3. Usage prévu Foyer à combustibles solides sans production d'eau chaude

**4. Fabricant**Austroflamm GmbH
Austroflamm-Platz 1

A-4631 Krenglbach

5. Fondé de pouvoir

6. Système(s) d'évaluation et de vérification 3 de la constance des performances du produit de construction

Numéro d'identification du laboratoire d'essai / numéro du rapport d'essai	1721 / DBI F 25/07/1190
Spécification technique harmonisée	EN 16510-2-2:2022
Portance (kg)	-/-
Distances minimales par rapport aux matériaux combustibles - distance sous l'appareil dB [mm]	175/175
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance frontale au sol dF [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au plafond dC [mm]	750/750
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur arrière dR [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matières combustibles - distance au mur latéral gauche dS_1 [mm]	560/560
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral droit dS_2 [mm]	560/560
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement gauche dL_1 [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement droite dL_2 [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles attenants (meubles, etc.) dP [mm]	1000/1000
Type et épaisseur de l'isolant thermique	gx=-/-; dr= 60/60
CO à 13 % d'O2 à puissance calorifique nominale [mg/Nm³]	≤ 1500/950
NOx à 13 % d'O2 à puissance calorifique nominale [mg/Nm³]	≤ 200/116
OGC à 13 % d'O2 à puissance calorifique nominale [mg/Nm³]	≤ 120/83
Poussières (PM) à 13 % d'O2 à puissance calorifique nominale [mg/Nm³]	≤ 40/29
CO à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm³]	-/-
NOx à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm³]	-/-
OGC à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm³]	-/-



# **DÉCLARATION DES PERFORMANCES**

conformément au règlement (UE) 305/2011



#### 64x33x51-S3 Type 1 / Type 2

 1. DOP n°
 KE 0050

 2. Type
 Foyers

3. Usage prévu Foyer à combustibles solides sans production d'eau chaude

4. Fabricant

Austroflamm GmbH

Austroflamm-Platz 1

A-4631 Krenglbach

5. Fondé de pouvoir

6. Système(s) d'évaluation et de vérification 3 de la constance des performances du produit de construction

Poussières (PM) à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm³]	-/-
Température des fumées à la buse, à puissance calorifique nominale [°C]	261/261
Dépression minimum à puissance calorifique nominale [Pa]	12/12
Débit massique des fumées à puissance calorifique nominale [g/s]	11,86/11,86
Température des fumées à puissance calorifique à charge partielle [°C]	-/-
Dépression minimum à puissance calorifique à charge partielle [Pa]	-/-
Débit massique des fumées à puissance calorifique à charge partielle [g/s]	-/-
Sécurité incendie pour installation au conduit de cheminée	T400 G/T400 G
Puissance calorifique nominale - pièce [kW]	10,0/10,0
Puissance calorifique nominale - eau [kW]	-/-
Rendement à puissance calorifique nominale [%]	80/80
Puissance calorifique à charge partielle - pièce [kW]	-/-
Puissance calorifique à charge partielle - eau [kW]	-/-
Rendement à puissance calorifique à charge partielle [%]	-/-
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux [%]	70/70
Indice d'efficacité énergétique (EEI)	106/106
Classe d'efficacité énergétique	A/A
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique nominale [kW]	-/-
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique minimale [kW]	-/-
Consommation d'électricité auxiliaire en mode veille [kW]	-/-
Durabilité écologique	NPD/NPD

Les performances du produit susmentionné correspondent aux performances déclarées. Le fabricant mentionné ci-dessus est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de performance conformément au règlement (UE) n° 305/2011.

Krenglbach, 03/10/2025

Andreas Schönfeld Gérant